VILLE DE Graulhet
TARN · OCCITANIE · FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026/251

Objet :

Arrêté portant Main levée de péril et de l'évacuation des immeubles

N°13 et N°13 bis de la Rue du Colonel NAUDY - 81300 GRAULHET

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu les articles L 111-6-1, L 511-1al-1 à L 511-6, R 511-1 à R 511-5, L 511-19 à L 511-22 et L 521-1 à L 521-4 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article R 430-26 du Code de l'urbanisme,

VU l'arrêté municipal N°2026/087 portant MISE EN SECURITE - PROCEDURE URGENTE des immeubles n°13 et n°13 Bis de la rue du Colonel NAUDY 81300 GRAULHET

Vu le rapport de Mise en sécurité du Cabinet MDKF Ingénierie, en date du 5 mai 2026, relatif aux travaux de réparation des désordres affectant les immeubles ayant donné lieu à la prise de l'arrêté de mise en sécurité

CONSIDERANT qu'il ressort les travaux effectués par M. CAPUS, propriétaire de l'immeuble à l'origine du péril,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'interdiction d'habitation des occupants des immeubles n°13 et n°13 Bis de la rue du Colonel NAUDY 81300 GRAULHET, est levée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les façades des immeubles ainsi qu'en mairie.

Article 3 : Les mesures de sécurité seront conservées tant que nécessaire.

Article 4 : Le présent arrêté est transmis au préfet du département du Tarn.

Article 5 : « Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 6 : Le Directeur général des services de la commune, le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie de GRAULHET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Déposé en Préfecture le : 22 MAI 2026

Publié le : 22 MAI 2026

Fait à Graulhet, le 19 mai 2026

Le Maire, Benjamin VERDEIL

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN